

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

DIX-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels



**CINQUIÈME COMMISSION, 930^e
SÉANCE**

Mercredi 24 octobre 1962,
à 10 h 55

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 62 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Projet de budget pour l'exercice 1963 (suite)</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	97
<i>Examen en première lecture (suite)</i>	
<i>Chapitre 3. — Traitements et salaires (suite)</i>	100

Président: M. Jan Paul BANNIER (Pays-Bas).

POINT 62 DE L'ORDRE DU JOUR

Projet de budget pour l'exercice 1963 (A/5121, A/5179, A/5205, A/5207, A/5243, A/5263, A/5267, A/C.5/919, A/C.5/925, A/C.5/926, A/C.5/928, A/C.5/930, A/C.5/931, A/C.5/935, A/C.5/L.726, A/C.5/L.730 [suite])

Discussion générale (suite)

1. M. CAIMERON MEASKETH (Cambodge) présente ses condoléances à la délégation indonésienne pour la mort de son représentant permanent, M. Wirjopranoto.
2. La délégation cambodgienne félicite le Secrétaire général de la clarté et de la précision du projet de budget pour 1963 (A/5205) et rend hommage au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour la présentation de son rapport (A/5207).
3. Une grande partie des dépenses inscrites au budget ordinaire de l'ONU sont imputables à l'augmentation du nombre des Etats Membres et à l'expansion des activités de l'ONU, mais l'accroissement du montant du budget pour 1963, tout en témoignant de la prospérité de l'Organisation, pose de difficiles problèmes aux petits pays qui sont désireux de faire honneur à leurs engagements, mais dont les ressources sont limitées et qui ne peuvent faire de nouveaux sacrifices qu'aux dépens de leurs réalisations nationales ou en augmentant les impôts. Le Cambodge, pour sa part, ne pourrait que très difficilement accepter de nouvelles charges financières, si elles concernaient des projets qui ne sont pas pour lui d'une utilité générale. Malgré ses propres difficultés, le Gouvernement royal du Cambodge souscrita des obligations de l'ONU pour 5 000 dollars, et il espère que tous les Etats Membres feront un effort dans le même sens.
4. Quant à la politique d'accroissement contrôlé du personnel, la délégation cambodgienne pense qu'il ne faudrait y recourir qu'après avoir d'abord épuisé toutes les autres solutions; elle approuve entièrement la recommandation du Comité consultatif à cet égard (*ibid.*, par. 123).
5. La multiplication du nombre des commissions et des comités et des réunions des organes de l'ONU est l'une des causes de l'augmentation des dépenses, et

c'est pourquoi il faut que les gouvernements s'astreignent à plus de modération dans ce domaine.

6. La délégation cambodgienne ne peut s'empêcher de noter avec inquiétude le montant élevé du budget additionnel de 1962 (A/5223) et du projet de budget pour 1963. Aussi insiste-t-elle sur la nécessité d'appliquer strictement l'article 13.1 du règlement financier de l'ONU et l'article 154 du règlement intérieur de l'Assemblée générale.

7. M. AHMED (Soudan) rend hommage à la haute compétence du Comité consultatif dont les travaux facilitent considérablement la tâche de la Cinquième Commission, et note avec satisfaction les nouvelles améliorations apportées à l'ordonnance du budget. Il souligne que, pour 1963, le total des budgets de l'ONU et des institutions spécialisées atteindra au moins 190 millions de dollars, que la poursuite des opérations relatives au maintien de la paix au Congo et au Moyen-Orient coûtera quelque 140 millions de dollars, et que les sommes destinées aux programmes financés à l'aide de fonds extra-budgétaires atteindront environ 174 millions de dollars, de sorte que le coût des activités de l'ONU et des institutions spécialisées dépassera 500 millions de dollars. Si le financement de ces dépenses est une lourde charge pour les pays riches et pour les grandes puissances, il représente pour les petites nations un véritable sacrifice. Chaque Etat Membre contribue au budget de l'Organisation en fonction, *grosso modo*, de sa capacité de paiement, mais il est indéniable que les petits Etats sont amenés à se priver proportionnellement beaucoup plus que les grandes nations pour verser leurs contributions, si faibles soient-elles. Certes, les petits pays reçoivent finalement beaucoup plus qu'ils ne donnent, mais c'est là le prix que la communauté des nations doit payer pour préserver la stabilité et la paix internationales. La division actuelle du monde en pays riches et pays pauvres est bien plus réelle, bien plus grave et en fin de compte bien plus redoutable, comme l'a souligné le Secrétaire général, que la division du monde sur le plan idéologique (A/5201/Add.1, p. 3).

8. Le passage d'une politique de stabilisation à une politique d'accroissement contrôlé du personnel serait parfaitement justifié et conforme aux buts et à l'esprit de la Décennie des Nations Unies pour le développement. Le budget ne constitue pas une série de propositions que le Secrétaire général imposerait à l'Assemblée générale; il ne fait que traduire en chiffres la volonté de la majorité des Etats Membres. Les délégations qui approuvent des programmes de travail dans d'autres commissions ou comités seraient mal venues, lorsqu'elles siègent à la Cinquième Commission, de refuser à l'Organisation les moyens d'exécuter ces programmes. Le Comité consultatif ne s'est d'ailleurs pas déclaré hostile à la politique d'accroissement contrôlé; il a simplement fait des réserves et demandé que l'on prenne certaines mesures

et que l'on fasse certaines études avant d'adopter définitivement une telle politique. Le Comité consultatif et le Secrétaire général reconnaissent l'un et l'autre, qu'il n'est pas question d'accroître les effectifs tant que le personnel actuel n'aura pas été pleinement utilisé. Toutefois, contrairement au Secrétaire général (A/5205, par. 12), le Comité consultatif n'est nullement convaincu que le personnel actuel soit dans l'impossibilité absolue d'absorber le surcroît de travail résultant de décisions nouvelles (A/5207, par. 38). Ainsi, le Secrétaire général et le Comité consultatif ne sont pas en désaccord sur le principe, mais sur la date à laquelle il conviendrait d'adopter une politique d'accroissement contrôlé. Etant donné l'expansion marquée des activités dans le domaine économique et social et l'augmentation sensible du nombre des réunions et conférences, un certain accroissement du personnel paraît pleinement justifié à la délégation soudanaise. Quant à savoir si l'accroissement de 5 p. 100 demandé par le Secrétaire général est absolument nécessaire, il est encore possible d'en discuter.

9. Vu la crise financière actuelle et les difficultés que l'ONU éprouve à s'acquitter, avec ses ressources limitées, des tâches multiples qu'on lui confie, il est clair que l'ONU et ses principaux organes doivent s'imposer une discipline stricte et mettre au point un système de priorités rigoureux. La délégation soudanaise approuve pleinement les recommandations faites par le Comité consultatif à cet égard et elle invite instamment le Conseil économique et social, en particulier, à faire soigneusement le départ entre les programmes qui sont urgents et ceux qui le sont moins. Ce n'est qu'en procédant à une révision et à une rationalisation systématique de tous ses travaux que l'Organisation pourra poursuivre celles de ses activités qui ont une importance vitale.

10. M. KOLBASSINE (République socialiste soviétique de Biélorussie) déclare que sa délégation, comme bien d'autres, s'inquiète de l'augmentation continue du budget, qui a plus que quadruplé en 16 ans, alors que le nombre des Etats Membres a seulement doublé. On ne peut certes pas voir dans cette tendance alarmante la preuve d'une amélioration du fonctionnement de l'Organisation. En fait, l'ONU est utilisée pour des motifs peu avouables. Au Congo, par exemple, les néo-colonialistes s'en servent pour continuer à exploiter les ressources naturelles considérables du pays. D'autres dépenses injustifiées sont inscrites au chapitre 18 du projet de budget (Missions spéciales) et au chapitre 19 (Service mobile de l'ONU), bien que, l'expérience l'a montré, un bon nombre de missions spéciales aient cessé d'avoir une utilité quelconque et ne servent plus qu'à envenimer l'atmosphère internationale. En dépit des objections des pays socialistes, la Commission a approuvé l'ouverture de crédits pour la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée, qui n'est qu'un instrument de la politique des Etats-Unis d'Amérique. L'intérêt véritable du peuple coréen exigerait que les troupes d'occupation quittent la Corée du Sud et laissent le peuple coréen travailler à son unification. Malgré l'opposition des pays socialistes aussi, la Commission a approuvé l'ouverture d'un crédit pour le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour la question de Hongrie. Cette initiative ne sert pas l'intérêt du peuple hongrois qui, tourné vers l'avenir, travaille à l'édification d'un régime socialiste, mais l'intérêt de ceux qui ne pensent qu'à prolonger la guerre froide.

11. Dans l'ensemble, les propositions concrètes et raisonnables des pays socialistes ne trouvent aucun écho. Pourtant, il n'est pas encore trop tard pour améliorer le projet de budget et faire, de la dix-septième session, la session de la stabilisation budgétaire.

12. La pratique qui consiste à inscrire des demandes de crédits pour l'assistance technique au projet de budget ordinaire est anormale et contraire aux intérêts des pays peu développés. Si le programme ordinaire d'assistance technique était financé par des contributions volontaires en monnaie nationale, les pays bénéficiaires pourraient obtenir l'assistance de leur choix. De plus, le budget ordinaire ne devrait couvrir que les dépenses administratives normales.

13. Plus de la moitié des crédits demandés pour 1963 sont inscrits au chapitre 3 (Traitements et salaires) et au chapitre 4 (Dépenses communes de personnel), c'est-à-dire qu'ils servent à financer l'appareil administratif du Secrétariat, où les deux tiers des postes sont occupés par des ressortissants des puissances occidentales. L'augmentation considérable des dépenses de personnel est due en partie à la hausse du coût de la vie à New York et en partie aux augmentations d'effectifs demandées par le Secrétaire général. Pour justifier les nouveaux postes, le Secrétariat invoque la Décennie des Nations Unies pour le développement. Toutefois, ce n'est pas en augmentant les effectifs qu'on atteindra les objectifs de la Décennie, mais plutôt en consacrant les fonds disponibles à des réalisations concrètes, à des activités directement productives. C'est pourquoi la délégation biélorussienne n'approuve pas le principe de l'accroissement contrôlé; au contraire, elle estime que le moment est venu de fixer un plafond aux dépenses pour mettre un frein au gaspillage et aux dépenses improductives. Les pays socialistes ne voient pas pourquoi ils continueraient à financer des dépenses qui sont le résultat de décisions unilatérales du bloc occidental.

14. Si l'Organisation a été entraînée à des dépenses excessives, c'est parce que le Conseil de sécurité a trop souvent été tenu à l'écart. Pour financer ces dépenses, l'Organisation a dû finalement émettre des obligations, alors que rien dans la Charte ne l'y autorise. Cette décision illégale ne peut que contribuer à accroître l'influence des puissances colonialistes et militaristes sur l'Organisation: la République fédérale d'Allemagne n'a-t-elle pas déjà acheté pour 10 millions de dollars d'obligations, bien qu'elle ne soit pas Membre de l'Organisation?

15. L'une des causes principales de la crise financière est l'Opération des Nations Unies au Congo. En deux ans, l'ONU n'a pas réussi à résoudre le problème de la sécession du Katanga, à la grande satisfaction des monopoles capitalistes qui y trouvent leur intérêt. Il appartient avant tout au peuple congolais de régler lui-même le problème, et la République socialiste soviétique de Biélorussie ne peut approuver l'ingérence des puissances occidentales dans les affaires du Congo.

16. De nombreuses délégations ont souligné que le barème des quotes-parts employé pour calculer les contributions des Etats Membres n'était pas équitable. Sous l'influence des puissances occidentales, le Comité des contributions cherche à imposer une charge excessive aux pays socialistes. La contribution de l'Union soviétique est passée de 6,62 p. 100 en 1946

à 14,97 p. 100. En revanche, les Etats-Unis ne paient que 80 p. 100 de ce qu'ils versaient en 1946, et d'autres pays membres de l'OTAN versent également des contributions réduites. Les Etats-Unis sont particulièrement avantagés, puisque, de l'aveu de M. Adlai E. Stevenson lui-même, leur quote-part devrait être de 45 p. 100, et puisqu'ils versent leur contribution dans leur monnaie nationale. Il y a donc une contradiction entre le principe de la capacité contributive et la résolution en vertu de laquelle la quote-part d'aucun pays ne peut dépasser 30 p. 100. En outre, le Comité des contributions n'a pas suffisamment tenu compte de deux des trois critères qu'il doit appliquer en calculant la quote-part de chaque Etat Membre, à savoir les conséquences de la désorganisation provoquée par la guerre et les difficultés que certains Etats éprouvent à se procurer des devises. Or, dans le cas des pays socialistes, ces deux facteurs ont une importance très grande. En effet, les pays socialistes ont d'autant plus de difficulté à se procurer des dollars que les Etats-Unis font leur possible pour réduire au minimum les échanges commerciaux du bloc oriental avec le reste du monde. D'autre part, la seconde guerre mondiale a profondément affaibli les pays socialistes. Par exemple, la République socialiste soviétique de Biélorussie a perdu 20 p. 100 de sa population et a dû dépenser des sommes énormes pour réparer les dommages causés par la guerre, tant en versant des pensions et des indemnités qu'en finançant des programmes de logement.

17. On a beaucoup parlé, au cours des débats de la Commission, du danger considérable que les difficultés financières actuelles font courir à l'Organisation. M. Kolbassine vient de montrer quelles sont les causes de cette situation. L'ONU est menacée non seulement dans ses moyens d'action, mais encore dans son efficacité, étant donné que, au mépris de la Charte, les pays membres d'alliances militaires du bloc occidental continuent à dominer l'Organisation. Celle-ci ne peut donc être un instrument efficace. C'est toute sa structure qu'il faut réorganiser en donnant une représentation égale aux trois principaux groupes de pays qui existent actuellement dans le monde. C'est alors et alors seulement que l'ONU pourra surmonter les difficultés qu'elle rencontre actuellement.

18. M. BENDER (Etats-Unis d'Amérique), qui a déjà répondu à des arguments de ce genre à la 929ème séance, n'entend pas réfuter point par point la diatribe du représentant de la République socialiste soviétique de Biélorussie, et il déplore que certaines délégations s'obstinent à faire à la Cinquième Commission des déclarations qui non seulement ont un caractère politique, mais encore sont dépourvues de tout fondement.

19. Le représentant de la République socialiste soviétique de Biélorussie sait fort bien qu'il a tort lorsqu'il cherche à créer l'impression qu'il existe une conspiration à l'ONU pour réduire la contribution des Etats-Unis à 30 p. 100 et augmenter celles des autres Etats. Le paragraphe 1 du dispositif de la résolution 1137 (XII) de l'Assemblée générale — qui est ainsi conçu: "En principe, la contribution maximum d'un Etat Membre aux dépenses ordinaires de l'Organisation des Nations Unies ne doit pas dépasser 30 p. 100 du total" — a été adopté à la suite d'un vote par appel nominal et il suffit de consulter les résultats de ce vote pour voir que l'Albanie, la Bulgarie et la République socialiste soviétique de Biélorussie, pour ne citer que ces pays, ont approuvé ce paragraphe.

20. M. NUTI (Italie) rappelle que le montant du budget de 1962 était en augmentation de 3 p. 100 par rapport à celui de l'exercice précédent et que celui de 1963 sera à son tour de 6 p. 100 plus élevé que celui de 1962. Pendant les cinq derniers exercices, le budget a augmenté de 50 p. 100; c'est pourquoi la délégation italienne estime que la Commission doit examiner attentivement la nouvelle majoration qui lui est proposée. Celle-ci est due en grande partie à l'expansion des activités économiques et sociales de l'Organisation. Ces activités sont nécessaires, mais il n'en est pas moins indispensable de procéder à un contrôle sévère dans ce domaine comme dans les autres et d'établir un système de priorités, notamment en ce qui concerne les nombreux programmes adoptés par le Conseil économique et social. La délégation italienne appuie donc les recommandations faites à ce sujet par le Comité consultatif (A/5207, par. 47, et A/5243, par. 8 et 9).

21. Un autre facteur important de l'augmentation du budget est constitué par les dépenses de personnel et les frais généraux. La délégation italienne espère que, dans ce domaine aussi, la plus stricte économie sera observée, notamment en ce qui concerne la création de nouveaux comités et commissions, qui ne se justifie peut-être pas pleinement dans tous les cas. Comme le Comité consultatif, M. Nuti estime qu'il faut utiliser autant que possible le personnel existant et ne créer de nouveaux postes qu'en dernier ressort.

22. Le Comité consultatif a exprimé son inquiétude devant l'accroissement du nombre des réunions, tant au Siège qu'à Genève (A/5207, par. 22 à 27). Une politique d'austérité dans ce domaine pourrait permettre de réaliser des économies considérables et contribuer à freiner l'augmentation constante du budget. De même, la délégation italienne partage l'opinion du Comité consultatif (*ibid.*, par. 29) sur les dépenses d'information et est favorable à la fixation d'un plafond de 6 millions de dollars pour 1963.

23. Une politique d'austérité visant à une stabilisation budgétaire, du moins momentanée, est rendue d'autant plus nécessaire que certains Etats Membres refusent de faire face à leurs obligations financières et que beaucoup d'autres sont des pays en voie de développement qui ne peuvent contribuer au budget de l'Organisation sans de lourds sacrifices.

24. Pour que l'ONU reste en mesure d'assurer la paix et la sécurité internationales et d'aider les pays qui ont besoin d'assistance, il est indispensable que tous les Etats Membres honorent leurs obligations. La délégation italienne se réserve de revenir sur ce point, mais elle tient à dire son inquiétude devant une situation qui menace l'existence même de l'Organisation. L'Assemblée générale, l'un des organes politiques de l'Organisation, a décidé de financer deux projets pour le maintien de la paix, et la Cour internationale de Justice, organe apolitique, a jugé que l'Assemblée générale avait, ce faisant, correctement interprété la Charte et agi conformément aux pouvoirs que lui reconnaissait la Charte (voir A/5161). C'est pourquoi tous les Etats Membres ont le devoir de s'acquitter de leurs obligations à cet égard. L'Italie, pour sa part, non contente de payer entièrement ses contributions, a acheté des obligations de l'ONU pour un montant d'environ 9 millions de dollars.

25. M. Nuti rend hommage aux efforts déployés par le Secrétaire général pour réduire autant que possible

les dépenses prévues pour 1963 et le félicite de la présentation simplifiée du projet de budget. Il félicite également le Comité consultatif du travail qu'il a accompli.

Examen en première lecture (A/C.5/L.726) [suite]

CHAPITRE 3. — TRAITEMENTS ET SALAIRES (A/5121, A/5179, A/5205, A/5207, A/5243, A/C.5/919, A/C.5/931, A/C.5/L.730) [suite]

26. Le PRESIDENT invite la Commission à reprendre l'examen des demandes de crédits du chapitre 3 pour l'action de l'ONU dans le domaine de l'information. Le Secrétaire général demande pour le Service de l'information l'ouverture d'un crédit de 6 198 840 dollars (A/5205, annexe III aux prévisions de dépenses), tandis que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires recommande de fixer un plafond de 6 millions de dollars (A/5207, par. 29). La délégation de l'Union soviétique, pour sa part, a proposé que les crédits ouverts pour le Service de l'information soient réduits avec fixation d'un plafond de 5 millions de dollars environ.

27. M. SOKIRKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques), tout en estimant qu'un plafond de 5 millions de dollars ne nuirait en rien à l'efficacité des travaux du Service de l'information et permettrait peut-être même de mieux organiser ce service, n'insistera pas pour que sa proposition soit mise aux voix, parce que les membres de la Commission n'ont pas été assez nombreux à l'accueillir favorablement.

28. M. TURNER (Contrôleur) répond aux questions que des délégations lui ont posées à la 929^{ème} séance.

29. Il tient à assurer le représentant du Royaume-Uni que le Secrétariat a déjà songé à utiliser le système électronique de comptabilité que l'on envisage d'installer au Siège pour le traitement électronique des données relatives aux statistiques du commerce. La possibilité de combiner ces deux séries de travaux fait actuellement l'objet d'études, dont les résultats seront communiqués au fur et à mesure au Comité consultatif et exposés vraisemblablement dans le projet de budget pour l'exercice 1964.

30. Il est certain qu'une augmentation un peu plus forte des effectifs du Service financier n'aurait pas été superflue; néanmoins, le Contrôleur se déclare persuadé que ce service pourra, en faisant un gros effort, s'acquitter efficacement de toutes ses responsabilités en 1963.

31. En ce qui concerne le Service organisation et méthodes, la question qui se pose n'est pas une question d'argent: ce qui est difficile, c'est de trouver des personnes qui aient l'expérience et la compétence voulues. Au cours des derniers mois, ce service a bénéficié du concours d'un ressortissant du Royaume-Uni et d'un ressortissant de l'Union soviétique, tous deux hautement compétents. Mais il lui faudra vraisemblablement recruter sous peu d'autres spécialistes encore dans d'autres pays.

32. Pour ce qui est des conséquences financières de la suggestion du représentant du Royaume-Uni, qui a proposé d'arrondir à 1 970 et à 2 300 respectivement le nombre des postes demandés pour la catégorie des administrateurs et pour celle des agents des services généraux, les deux réductions envisagées permettraient de réaliser à l'article premier (Postes permanents) du chapitre 3 une économie de 31 000 dollars, et au chapitre 4 (Dépenses communes de

personnel) une économie de 20 000 dollars, soit une économie totale de 51 000 dollars sur les 53 millions de dollars demandés pour le chapitre 3 et le chapitre 4.

33. Rappelant avec quel souci des détails le Secrétaire général s'est efforcé de présenter et de justifier cette année toutes ses demandes de crédits et soulignant que le Comité consultatif a lui-même examiné de très près les moindres propositions du Secrétaire général et a formulé sur chacune d'elles des recommandations extrêmement détaillées, M. Turner se permet de mettre la Commission en garde contre la tentation d'accepter une procédure budgétaire qui paraît contestable. Toute proposition tendant à réduire des crédits demandés par le Secrétaire général doit être motivée par des raisons précises et non s'inspirer du simple désir d'arrondir des chiffres.

34. Répondant ensuite aux questions posées par le représentant de la Colombie, M. Turner rappelle que le Comité consultatif présentera prochainement un rapport sur la question du barème des traitements des agents des services généraux en poste à New York. Le traitement des agents des services généraux n'est pas calculé uniquement d'après le coût de la vie, mais aussi en fonction des conditions d'emploi les plus favorables en vigueur dans la localité. Chaque année, on procède à une étude comparée des traitements des agents des services généraux et des employés occupant des fonctions similaires en dehors de l'Organisation et, si une augmentation semble nécessaire, c'est au Secrétaire général qu'il revient d'en arrêter le montant et les modalités. Le traitement des administrateurs est fixé de manière différente: pour qu'ils bénéficient de niveaux de vie équivalents dans les différents bureaux, le Secrétaire général ajuste l'indemnité de poste en fonction du coût de la vie au lieu d'affectation par rapport à Genève. Les deux systèmes sont donc entièrement indépendants l'un de l'autre. Le personnel a du reste fait savoir au Secrétaire général que les agents des services généraux étaient profondément déçus par l'annonce d'une augmentation uniforme de 240 dollars et qu'ils auraient préféré une augmentation générale de 5 p. 100 pour toutes les classes. Mais ce dernier système se serait traduit par une augmentation plus importante au sommet qu'à la base, et l'étude entreprise par le Secrétaire général a montré qu'il était nécessaire de relever davantage les traitements des agents des classes G-1 et G-2 que ceux des agents des classes supérieures.

35. M. SOKIRKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle que, dans son rapport principal à la quatorzième session de l'Assemblée générale, le Comité consultatif avait indiqué le rapport existant entre le nombre des secrétaires et sténodactylographes et celui des administrateurs à New York et à Genève. On comptait alors "280 sténodactylos pour 858 administrateurs, ce qui [n'avait] rien de très alarmant^{1/}". M. Sokirkinne aimerait savoir quel est actuellement ce rapport.

36. M. HODGES (Royaume-Uni) remercie le Contrôleur des explications qu'il a données et qui ont permis d'établir avec précision que l'effectif pour 1963 serait de 1 974 postes d'administrateur et 2 301 postes d'agent des services généraux. M. Hodges sait que l'économie réalisée en réduisant à 1 970 et 2 300 respectivement le nombre des postes serait

^{1/} Documents officiels de l'Assemblée générale, quatorzième session, Supplément No 7, par. 137.

relativement peu importante, mais il avait proposé cette réduction pour des raisons plus générales et il ne trouve pas que ce serait là une "procédure budgétaire contestable". Toutefois, étant donné la réponse du Contrôleur, M. Hodges retire sa proposition.

37. M. ARBOLEDA (Colombie) remercie le Contrôleur d'avoir répondu à sa question et regrette que le Sous-Secrétaire à l'information n'ait pas, quant à lui, répondu à une autre question qu'il avait précédemment posée sur le nombre des journalistes pro-

fessionnels employés au Service de l'information. M. Arboleda constate avec satisfaction que le Secrétaire général étudie attentivement les observations des représentants du personnel et espère qu'il en tiendra le plus grand compte. Il faudrait éviter que, pour réaliser de petites économies, on prenne des décisions qui auraient un effet néfaste sur le moral du personnel et pourraient ainsi causer, par la suite, des pertes beaucoup plus importantes.

La séance est levée à 12 h 40.